
Décès

Le 21 avril 2019, Joséphine Bompert nous a quittés. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Les chalets

La municipalité assure depuis le 22 février le service d'hébergement touristique laissé vacant par notre adjointe administrative, malade. Merci au secrétaire, à l'agent technique, aux conseillers qui, avec leurs familles, ont très bien su pallier cette absence. Les derniers mois ont été riches en enseignements qui vont nous permettre d'améliorer nos prestations. D'ores et déjà une entreprise a été conventionnée pour l'accueil et le ménage, ainsi que des vacataires, les actions renforcées et les protocoles revus auprès des sites de réservation, des nouveaux matériels mis en place (coffres à clés, plaques de cuisson, canapés...), les communications WIFI renforcées et les dossiers des saisonniers sont en cours d'étude.

Tribunal administratif

Il aura fallu quatre ans pour que des séquelles soient finalement imputées à un accident de service par le tribunal administratif. Les faits se seraient produits le 12 juillet 2015 et le 20 mars 2019, je prenais connaissance du jugement. Nous décidons de ne pas faire appel, la page doit être tournée, nous sommes assurés pour cela, mais je regrette une fois encore les intentions peu glorieuses qui m'ont été prêtées par l'avocat adverse. Vous pouvez consulter ce document en mairie.

Conseil municipal n° 28

Il a eu lieu vendredi 22 mars 2019 à 18 heures. Le conseil municipal a décidé de restructurer le service lié aux hébergements de loisirs. Les études en cours menées en collaboration avec le centre de gestion et la préfecture permettront de prendre les meilleures décisions pour l'avenir. D'autres réunions sont prévues et nous vous tiendrons informés.

Le conseil municipal a décidé de suivre les décisions du tribunal administratif et de reverser à CH les sommes antérieurement prélevées au titre d'une régularisation de salaire que le centre de gestion avait justifiée et qui n'a plus lieu d'être eu égard au jugement prononcé.

Le conseil municipal a ensuite acté les modifications de statut du CCHA (communauté des communes)

Agent technique

A l'issue de sa formation d'intégration, Christophe Sans est titularisé au poste d'agent technique à Sorgeat. Je lui souhaite de s'épanouir ici. Tous les moyens ont été réunis et mis à sa disposition pour qu'il y parvienne.

Secrétariat mairie

Les charges de travail sont importantes et elles sont particulièrement bien assumées Par Bernard. Merci à Yolande qui, parfois, vient nous donner un coup de main. Les jours ouverts fluctuent avec le surcroît d'activité. C'était le cas durant l'élaboration du budget et ça l'est encore du fait de la gestion des chalets et du camping dans l'attente des embauches de saisonniers.

Wifi à Sorgeat

Nous avons renouvelé et amélioré la réception internet via le réseau WIFI devant la mairie et au camping. Vous devez capter aisément les deux réseaux suivants : WIFI GRATUIT SORGEAT ou WIFI PYRENEES ARIEGEOISES. Le premier réseau est local, le deuxième est étendu et vous pouvez l'utiliser vers le Chioula, Bonascre, Beille... gratuitement.

Budget

Pour notre commune, le mois d'Avril est consacré à l'analyse des comptes et à l'élaboration des trois budgets (commune, camping, gîtes) nous les avons réalisés dans les délais impartis par la loi et nous les tenons à la disposition de chacun. Ils sont trop lourds pour être diffusés sur le net. Ils ont été présentés lors du 29^{ème} conseil municipal, le 26 avril 2019.

Le trésor public a approuvé les comptes et nous a félicités pour une très bonne gestion financière. En effet, dès aujourd'hui, on peut considérer que des travaux supplémentaires pourront être engagés sur la commune : amélioration de l'habitat : changement des portes des logements sociaux, extension du réseau wifi, réparation de la toiture de la mairie. Au camping, ce sera probablement l'achat d'un mobil-home, de barrière à code, Pour les gîtes, nous poursuivons leur rénovation. Pour la première année depuis très longtemps, nos hébergements locatifs vont être auto-suffisants puisqu'ils permettront le paiement intégral des salaires des personnels qui y sont dédiés. (40 000 euros annuels) C'est donc un avoir supplémentaire de 40 000 EUROS dans les caisses du budget communal à partir de cette année.

Je rappelle qu'en même temps, les dotations d'état poursuivent leur inexorable déclin. La DGF qui était de 9000 euros par mois en début de mandat est proche de 8000 aujourd'hui.... Quant aux subventions, on peut considérer que l'on nous verse maintenant à peine les deux tiers des aides allouables.

Conseil municipal n° 29

Le compte rendu, affiché en mairie est aussi diffusé sur notre site.

Je rappelle à l'occasion que ce dernier compte rendu est comme tous les précédents. Il reprend mot pour mot le contenu des délibérations qui ont été prises. Emargé par tous les conseillers, il est systématiquement archivé, affiché et diffusé sur notre site. Ça ne peut être plus clair pour celle et celui qui se poseraient des questions.

Eclairage public

Faisant suite à la délibération 39 du 28 novembre 2018, l'éclairage nocturne est régulé dès ce printemps sur notre commune. Les factures d'électricité qui ont flambé et la volonté d'un impact écologique amoindri ont dicté ce choix.

Assainissement collectif

La dernière tranche débutera en octobre 2019 et s'achèvera au printemps 2020.

Sorgeat, le 03 MAI 2019 Emmanuel Fauvet

Sorgeat.fr